

L'EPURATION DES EAUX RESIDUAIRES INDUSTRIELLES EN ALGERIE : ETAT ACTUEL ET PERSPECTIVES

Mohamed BENTIR, President Directeur Général de l'EEC edil

INTRODUCTION

La protection de l'Environnement réclame une attention particulière à l'égard des activités industrielles qui, en raison des procédés de fabrication et de transformation de la matière première en produit fini dégradent la qualité des milieux récepteurs par l'introduction des substances polluantes se trouvant dans les rejets liquides.

Cela confirme que la tâche essentielle de l'industriel n'est pas seulement de maîtriser sa production, mais, il doit parallèlement prendre en considération les contraintes de l'Environnement avec toutes leurs incertitudes.

En effet, les rejets industriels, contribuent d'une manière significative à la contamination de nos ressources hydriques quelles soient, superficielles (Lacs, barrages) ou souterraines (nappes phréatiques), dont l'exemple du barrage du Oued LA-KHAL est révélateur. Donc, l'installation des systèmes d'anti-pollution au niveau des unités industrielles polluantes constitue la seule solution capable de préserver ces ressources. Outre la dépollution des effluents, ces installations permettent le recyclage des eaux traitées dans la chaîne de fabrication.

SITUATION DE L'EPURATION DESEAUXUSEES INDUSTRIELLES

Afin de connaître la situation de l'épuration des eaux usées industrielles dans notre pays et parallèlement à l'Enquête déjà effectuée relative à l'épuration des eaux usées urbaines, le Bureau d'Etudes de l'EEC edil a procédé à l'exécution d'une enquête portant sur l'état des installations anti-pollution en exploitation et en projet.

Les services de l'hydraulique, de l'Environnement, des Mines et de l'Industrie de quarante huit (48) wilayates du pays ont été sollicités pour répondre à un questionnaire comportant, entre autres, les informations suivantes :

- La localité de l'installation avec le nom de l'unité,
- La capacité de l'installation, Son état actuel.

Au vu des informations transmises par les services concernés, nous constatons ce qui suit :

1) La capacité totale des installations d'anti-pollution recensées s'élève à 85.649 m³/j. Cette capacité est provisoire dans la mesure

où la capacité de plusieurs installations en projet n'est pas encore arrêtée.

2. Le nombre d'installations d'anti-pollution qui fonctionnent est de 41 pour une capacité de 57.600 m³/j ce qui représente environ 67,25 % de la capacité totale ou 73,7 % des installations déjà réalisées.

Parmi ces installations :

- 11 Appartenant au Secteur de l'Industrie Lourde,
- 25 Appartenant au Secteur de l'Industrie Légère,
- 05 Appartenant au secteur de l'Energie et des Industries Chimiques et Petrochimiques.

3] Le nombre d'installations anti-pollution à l'arrêt est de 15 pour une capacité de 16.064 m³/j ce qui représente environ 18,75 % de la capacité totale ou 26,3 % des installations anti-pollution déjà réalisées. Parmi ces installations :

- 02 appartenant au Secteur de l'Industrie Lourde,
- 13 appartenant au Secteur de l'Industrie Légère.

4. Le nombre d'installations anti-pollution en cours de réalisation est de 9 pour une capacité de 4.965 m³/j, ce qui représente environ 5,33 % de la capacité totale. Parmi ces installations :

- 02 Appartenant, au Secteur de l'Industrie Lourde,
- 05 Appartenant au Secteur de l'Industrie Légère,
- 02 Appartenant au Secteur de l'Energie et des Industries Chimiques et Petrochimiques.

5. Le nombre d'installation anti-pollution en projet est de 19 pour une capacité de 7.420 m³/j ce qui représente 8,67 % de la capacité totale. Parmi ces installations :

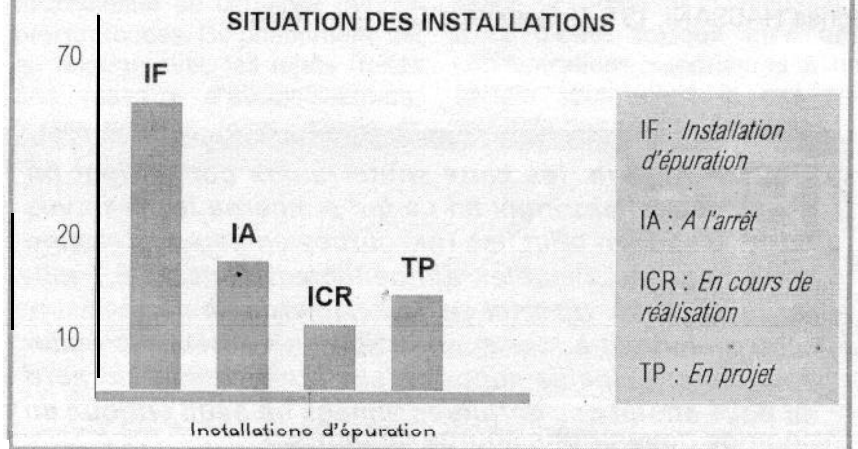
- 03 appartenant au Secteur de l'Industrie Lourde,
- 12 appartenant au Secteur de

l'Industrie Légère]

- 04 appartenant au Secteur de l'Energie et des Industries Chimiques et Petrochimiques.

6. La capacité des installations anti-pollution déjà réalisées et recensées dans l'enquête s'élève à 73.630 m³/j.

Etat des installations	Nombre	Capacité installée au projet (m ³ /j)	Taux (%)
1. Fonctionnelles	42	57.600	66,25
2. A l'arrêt	15	16.040	18,75
3. En cours de réalisation	9	4.965	5,33
4. En projet	19	7.420	8,67
Total	85	85.649	100



CONCLUSION

Afin de protéger nos ressources hydriques du phénomène de la pollution industrielle, il est temps de passer à l'action en exécutant les séries de mesures prises lors du conseil des ministres du 16 Octobre 1985 visant à prévenir et à combattre la pollution liée aux activités industrielles et qui sont rap- pelées ci-après :

- Elaborer des directives inter-ministrielles concernant les mesures à prendre à l'échelle sectorielle pour prévenir la pollution d'origine industrielle.
- Vérifier l'état de fonctionnement des installations anti-pollution qui existent au niveau des unités industrielles,

- Remettre en service les installations défectueuses,

- Identifier les unités industrielles polluantes qui ne sont pas pourvues d'installations anti-pollution,

- Accélérer la réalisation des installations anti-pollution en cours de réalisation,

- Etablir l'inventaire des unités polluantes appartenant à la petite et moyenne industrie,

- Mettre en place des dispositifs pour la gestion saine des déchets toxiques,

- Mettre en place des organes efficaces pour la gestion des zones industrielles. ■

Mohamed BENTIR.